

concours photo

L'Isle-Adam au fil de l'Oise

Cet été, libérez votre créativité !

Jusqu'au 31 août,
envoyez vos meilleurs clichés de la ville à
concoursphoto@ville-isle-adam.fr

Concours photo : L'Isle-Adam au fil de l'Oise

La plage de L'Isle-Adam, le tourisme fluvial, la promenade sur les berges, ... font partie depuis plus d'un siècle des atouts charmés de L'Isle-Adam.

Aujourd'hui, cette position tournée vers l'Oise est également renforcée par une meilleure valorisation de sa faune et sa flore, le nouveau quartier de Port L'Isle-Adam, ses écluses, sa base nautique, sa zone de biodiversité, son GR, son parcours de training, ses croisières, sa sirène Evila...

C'est pourquoi la Municipalité souhaite mettre à l'honneur notre rivière et son environnement en lançant le concours photos de cet été sur le thème: « L'Isle-Adam, au fil de l'Oise ».

Spécialistes des bords de l'Oise sous toutes ses coutures ce concours est fait pour vous, nous attendons vos meilleurs clichés pour le 31 août au plus tard.

Alors, tous à vos appareils photos et envoyez-nous vos plus beaux clichés à **concoursphoto@ville-isle-adam.fr**

RÈGLEMENT ET MODALITÉS DU CONCOURS

- Concours ouvert du 7 juillet au 31 août.
- Concours ouvert aux Adamois et habitants des villes aux alentours.
- Possibilité d'envoyer jusqu'à 3 clichés par personne.
- Le concours est ouvert aux photographes amateurs ou professionnels.
- La photo sélectionnée sera diffusée dans le magazine n°110 - Regards - Septembre 2021
- Les images doivent être envoyées en JPEG et en Haute Définition (300 dpi).

LE CONCOURS EST GRATUIT

L'envoi des photos doit se faire obligatoirement à l'adresse mail suivante : concoursphoto@ville-isle-adam.fr ou en message privé sur les pages Facebook villeisleadam ou Instagram villeisleadam

Dernier délai de dépôt des images : le 31 août 2021.

La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation ou contrepartie financière.

Les participants s'engagent à nous céder tous les droits sur leur cliché.

En participant, les concurrents confirment qu'ils présentent des images dont ils possèdent les droits.

Toutes les photos reçues pourront être publiées dans la presse, sur internet et les différents réseaux sociaux.

LE JURY

Toutes les photos reçues (via l'adresse concoursphoto@ville-isle-adam.fr ou en message privé sur Facebook ou sur Instagram) seront republiées de manière anonyme uniquement sur Facebook.

La photo lauréate sera sélectionnée par le Conseil municipal parmi les 5 photos recevant le plus de « like ».